

ne trouve pas le moyen d'arrêter cette prolifération dans un avenir rapproché, les quantités d'armes nucléaires iront sans cesse augmentant accroissant les risques déjà grands de mort et de destruction.

Nous sommes toujours persuadés que l'URSS acceptera un jour de reconsidérer ses objections à la mesure mentionnée, ce qui nous fournirait une excellente occasion de freiner la course aux armements.

Me permettez-vous en terminant de dire quelques mots sur l'élimination des bases militaires étrangères dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Comme nous le savons tous, la priorité accordée aux négociations d'un traité de non-prolifération des armes nucléaires a empêché le Comité des Dix-Huit d'examiner à fond ce sujet. L'opinion de la délégation du Canada sur cette question se résume en quelques mots et elle repose sur le respect de deux principes: 1) le droit des Etats souverains à conclure des arrangements pour leur défense comprenant, s'ils le désirent l'établissement de bases militaires sur leur territoire, et 2) la non-intervention dans les affaires internes des autres Etats. Le Canada a toujours soutenu que des mesures convenablement contrôlées sont encore le meilleur moyen d'en arriver à un désarmement général et complet. Les propositions concernant les bases militaires qui ont été faites jusqu'ici ne répondent pas à ces critères. Elles exigent de l'Ouest le sacrifice d'un certain nombre de mesures destinées à assurer sa sécurité sans imposer des obligations correspondantes à l'URSS et à ses alliés. Le Canada est d'avis que les bases militaires étrangères devraient être et seront éliminées dans le cadre d'un désarmement général. N'oublions pas que plusieurs bases ont été abandonnées au cours des dix dernières années par suite d'une diminution de la tension internationale et de la modification de l'équilibre stratégique; nul doute que nous verrons la disparition de plusieurs autres bases si les relations internationales s'améliorent.